

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

#### SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

**Présents** : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, ALBERT Sylvie, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

**Absents procurations** : JACQUET Jean-François (ENJERLIC Philippe), JAMMESERRES Arnaud (LACROIX Olivier), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), DUIVON Stéphane (ALBERT Sylvie), SIMAEYS Julia (JOFFRE Edith).

**Absents** : DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Philippe ENJERLIC est élu secrétaire de séance.

---

#### DELIBERATION N°2

**OBJET : URBANISME – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS A L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE AI 78**

---

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Civil,

**VU** la délibération n°2013-50 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 25 septembre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Boujan sur Libron,

**VU** la délibération n°2016-42 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 16 août 2016 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

**VU** l'avis rectificatif n°2022-34037-61725 rendu par la Direction Départementale des Finances Publiques le 14 septembre 2022 sur la valeur vénale du bien,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante de sa volonté d'acquérir un bien immobilier cadastré AI 78 d'une superficie de 117 m<sup>2</sup> sis 24 Boulevard Pasteur – 34 760 Boujan sur Libron appartenant à Mr Guy BERGUA et Mme Marie-Claire NOCCA épouse BERGUA.

La parcelle, idéalement située en cœur de ville, permettra la réalisation d'une opération de requalification du centre ancien.

Le prix a été conjointement déterminé en accord avec les propriétaires pour un montant de 199 000 €.

Le projet d'acte sera établi par la SCP Jean Marc POUDOU, Julien BONHOMME, et Carole CASANOVA-BAURES Notaires à Béziers.

**2022-40**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022  
Reçu en préfecture le 23/09/2022  
Affiché le   
ID : 034-213400377-20220922-D202240-DE

Les frais annexes, dont les frais notariaux inhérents à cette vente, seront pris en charge par la Commune de Boujan sur Libron.

Les crédits relatifs à cette opération sont ouverts sur le Budget 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité (21 votes pour et 1 abstention : Mr VIEREN Dominique)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'acquisition d'un bien immobilier cadastré AI 78 pour un montant de 199 000 € ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

**Le Maire**  
**Gérard ABELLA**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en  
Préfecture le 23/09/2022  
Fait à BOUJAN SUR LIBRON  
Le 23/09/2022

